

## Bulletin d'histoire politique

# Le Rapport Parent et la recherche universitaire

Yves Gingras



Volume 12, Number 2, Winter 2004

Le Rapport Parent, 1963-2003. Une tranquille révolution scolaire ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060688ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060688ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)  
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Gingras, Y. (2004). Le Rapport Parent et la recherche universitaire. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 41–48. <https://doi.org/10.7202/1060688ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Le Rapport Parent et la recherche universitaire

YVES GINGRAS  
UQAM

Le rapport Parent est spontanément associé à la réforme des structures de l'enseignement primaire, secondaire et collégial. On peut même parler d'une appropriation symbolique de ce rapport par les Facultés des sciences de l'Éducation comme en témoignent les célébrations récentes, à l'UQAM, du 40<sup>e</sup> anniversaire de la publication du premier tome du rapport, paru en 1963. En effet, la plupart des allocutions ont porté sur des questions d'instruction, d'accès à l'éducation, de pédagogie, de profession enseignante, etc. Le président de l'université du Québec, Pierre Lucier, observait d'ailleurs avec justesse que « ni la Commission Parent ni les politiques et les législations qui ont suivi n'ont formellement inclus les universités dans la réforme pilotée par l'État »<sup>1</sup>. Les universités sont ainsi demeurées à la marge des préoccupations des membres de la Commission qui, on doit l'avouer, avaient des problèmes beaucoup plus urgents à résoudre. Claude Corbo évalue d'ailleurs que seulement un dixième des quelque six cents cinquante recommandations du rapport traite des universités<sup>2</sup>. De ce nombre on en compte moins de dix qui portent directement sur des questions liées à la recherche universitaire.

Il n'est donc pas surprenant que l'on se soit peu interrogé sur la place que la Commission Parent a accordé à la recherche universitaire. C'est cette question que nous voulons aborder ici, ne serait-ce que pour rappeler que le fameux rapport Parent a présenté une vision très interventionniste de l'organisation de la recherche universitaire au Québec. Comme on le verra, tous les thèmes récurrents de discussion sur la recherche universitaire y ont été touchés, ne serait-ce que brièvement : bourses d'études supérieures, subventions de recherche, congés sabbatiques, bibliothèques de recherche, frais indirects, et surtout : planification, collaboration inter-institutionnelle et coordination de la recherche. Ce sont là en effet des problèmes structureaux de tout système de la recherche universitaire qui sont condamnés à refaire surface de façon périodique pour être revus à la lumière des conjonctures fluctuantes et imprévisibles qui transforment les sociétés et auxquelles les universités doivent s'adapter.

## LA PLACE DE LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ

Pour les auteurs du rapport Parent, « l'université doit être en mesure de donner une grande variété d'enseignements », assurer en même temps « une formation professionnelle et un enseignement de recherche », tout en préparant « à la recherche appliquée et à la recherche pure »<sup>3</sup>. La recherche est en effet « une activité inhérente à la vie universitaire parce que les études universitaires avancées comportent nécessairement de la recherche ». C'est donc d'abord par la *formation* qu'elle rend possible que la recherche justifie sa présence au sein des établissements universitaires même si elle apporte aussi une contribution « à l'enrichissement et au bien-être d'une société ». C'est d'ailleurs « par les publications de leurs professeurs et leur contribution au progrès du savoir que les universités acquièrent du prestige et une reconnaissance internationale » (v. 2, no. 348).

Pour les commissaires, « l'université doit principalement contribuer au progrès de la théorie et à l'avancement des connaissances dans tous les champs du savoir, et non seulement dans ceux qui sont les plus susceptibles d'applications techniques ». Dans leur esprit, la recherche universitaire n'a donc pas une visée utilitariste et doit avant tout insuffler « vitalité et dynamisme dans l'enseignement universitaire » (v. 5, no. 573). De plus, l'université « est un des rares établissements où peuvent se poursuivre des études désintéressées et la recherche pure » (v. 2, no. 348).

L'accent mis sur la recherche ne devrait cependant pas mener à la séparation du lien enseignement-recherche. Il fallait en effet éviter de créer « des situations que l'on cherche à corriger dans d'autres pays, en France notamment, où l'on regrette vivement le divorce entre enseignement et recherche » (v. 2, no. 350). Tout en admettant que « recherche et enseignement sont complémentaires », les auteurs rappelaient néanmoins que « certains professeurs sont plus doués pour l'un que pour l'autre ». En conséquence, on ne devait pas « forcer un professeur à faire de la recherche, comme telle, à part la recherche courante que requiert constamment l'enseignement à donner ou la direction de travaux et thèses d'étudiants ». Les auteurs distinguaient ainsi clairement « recherche » au sens strict de ce que les anglo-saxons appellent « scholarship » à savoir « la recherche courante que requiert constamment l'enseignement à donner ou la direction de travaux et thèses d'étudiants » (v. 5, no. 580) et que d'aucuns confondent encore aujourd'hui avec de la recherche originale<sup>4</sup>. On peut cependant trouver curieux que « la direction de thèses » soit associée à l'enseignement, comme si un professeur ne faisant pas de recherche pouvait tout de même diriger des thèses de manière compétente. En fait, l'idée d'habilitation à diriger des thèses, que l'on trouve aujourd'hui dans la plupart des universités, ne faisait

pas encore partie des préoccupations des universités qui avaient trop peu de professeurs de carrière pour songer à cela.

## L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Après avoir rappelé l'importance de la recherche universitaire, les auteurs déploraient le fait que, à part McGill, les universités québécoises ne consacraient qu'une bien maigre part de leur budget à la recherche, sommes qui provenaient « souvent de fondations américaines ou de subventions fédérales » (v. 2, no. 348). Or, insistaient-ils, « nous n'aurons pas d'universités dignes de ce nom tant que cette situation ne sera pas corrigée » (v. 2 no. 348). Il fallait donc prendre des « mesures d'urgence » et doter les universités d'un programme de bourses d'études supérieures, fournir aux chercheurs des laboratoires, de l'équipement et des techniciens et enfin, « décharger les professeurs de certaines besognes administratives » (v. 2, no. 348).

Pour les commissaires, « la condition primordiale du progrès des études avancées est l'organisation de la recherche » (v. 2, no. 348). Cependant, « l'enseignement avancé et la recherche pure représentent le secteur le plus coûteux de tout le système d'enseignement » (v. 2, no. 350). En plus des dépenses directes (salaires, instruments de mesure, etc.), il fallait aussi tenir compte des frais indirects de la recherche. Sur ce point, les commissaires reprenaient les conclusions de la Commission Bladen de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) qui recommandait en 1965 « que toute subvention pour une recherche spécifique comporte un pourcentage octroyé à l'université pour défrayer le fardeau supplémentaire qu'un projet de recherche peut représenter pour un établissement » (v. 5, no. 581).

Étant donné le « retard à rattraper », des investissements très importants étaient donc nécessaires. Et pour « éviter une dangereuse dispersion de ressources et d'énergies », il fallait assurer une forte coordination des actions. Le « cerveau » de l'organisation devait être un Conseil provincial de la recherche qui aurait eu pour mandat de subventionner et de coordonner la recherche non seulement dans les différentes universités mais en tenant compte aussi de la recherche gouvernementale et industrielle. Même si le plan d'ensemble de la recherche devait être établi en collaboration avec les universités, c'est le Conseil qui devait en être le maître d'oeuvre. Pour faciliter ce travail de coordination et éviter les dédoublements, il lui faudrait d'ailleurs « réunir tous les renseignements sur les recherches déjà faites ou en cours dans la province, au Canada et à l'étranger » (v. 2. no. 350). L'idée de créer un tel Conseil circulait depuis longtemps au sein de la communauté scientifique et les commissaires n'ont eu qu'à la reprendre à leur compte<sup>5</sup>. En effet, un an avant la parution du volume 2 du rapport Parent, un groupe de

professeurs de l'université Laval se plaignait déjà de l'absence d'un « Conseil provincial des recherches réclamé si ardemment et depuis si longtemps »<sup>6</sup>.

Le maître mot de la Commission Parent en matière de recherche était clairement « coordination » : les ressources étant limitées il fallait aussi « éviter la prolifération de projets trop semblables » en amenant les diverses institutions à non seulement plus de collaboration mais davantage d'interdépendance (v. 5, no. 579). Pour assurer un tel développement les commissaires proposaient, dans le volume 2 paru en 1964, de concentrer la recherche et les programmes d'études avancées dans les trois plus grandes universités (celles de Montréal, Laval et McGill) pendant que les autres (Sherbrooke, Bishop's et Sir George Williams et les futurs « Centres d'études universitaires » qui deviendront en fait des constituantes du réseau de l'Université du Québec) se limiteraient au premier cycle.

Prenant acte du constat établi par la Commission Massey à l'effet qu'au fédéral les subventions de recherche étaient surtout attribuées à la médecine et aux sciences de la nature, les commissaires enjoignaient le futur Conseil à être « audacieux et subventionner des projets de recherche pure, des travaux inter-disciplinaires aussi bien dans les sciences humaines, les lettres et les arts que dans la médecine et les sciences expérimentales » (v. 5, no. 177). Le Conseil devait aussi « contribuer à implanter dans les universités la tradition de l'année sabbatique ».

Le rapport Parent soulignait également l'importance de multiplier les équipes de recherche et d'y intégrer les étudiants, ce qui deviendra une spécificité des programmes québécois par rapport à leurs homologues fédéraux. Cette approche permettrait, selon les commissaires, de mieux encadrer les étudiants en groupant les thèses « autour d'une recherche centrale au lieu d'avoir, comme actuellement, toute une série de travaux atomisés, dont quelques-uns sont trop restreints tandis que d'autres sont de fausses synthèses » (v. 5, no. 580).

L'objectif central de collaboration entre les universités devait aussi s'appliquer aux bibliothèques de recherche. Pour les commissaires, il était « évident que chaque université doit avoir sa bibliothèque de consultation courante » pour la formation de premier cycle mais ils considéraient qu'il ne serait pas possible « de multiplier dans une même ville, les bibliothèques de recherche avancée » (v. 5 no. 583). Ils proposaient donc, de façon audacieuse mais peu réaliste, que les universités francophones et anglophones de Montréal centralisent « tous les ouvrages dans une seule grande bibliothèque de recherche ». L'obsession de la « centralisation » et de la « coordination » prenait ainsi le dessus sur toute autre considération. Bien sûr, on notait l'intérêt intellectuel de cette centralisation : « les chercheurs des différentes universités et des deux langues auraient sans doute profit à s'y rencontrer et

à tirer profit de l'expérience des uns et des autres » (v. 5, no. 583). Une telle bibliothèque centrale devait aussi assurer un service d'échanges avec les autres institutions réparties sur le territoire québécois.

## L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

Les commissaires étaient conscients qu'un « équilibre délicat » devait s'établir « dans lequel l'université ne se sentira pas asservie à l'État, ni l'État dépendant de la seule bonne volonté des universités » (v. 2, no. 366). Ils savaient très bien que « l'individualisme fleurit à l'aise dans le monde universitaire » et que « chaque université réclame complète indépendance » (v. 2, no. 364). Dans un tel contexte, toute cette planification devait paraître très dirigiste et même centralisatrice aux yeux de plusieurs universitaires et le caractère un peu trop jacobin des structures proposées explique peut-être en partie que le plan d'organisation de la recherche proposé par le rapport Parent n'ait pas vraiment été suivi par le gouvernement. En fait, les commissaires ont probablement subi des pressions de la part des plus jeunes universités qui voyaient leur développement futur limité de manière arbitraire en matière de recherche. Ainsi, dans le volume 5 de leur rapport, paru en 1966, les commissaires ne parlent plus de limiter la recherche aux trois grandes universités, comme ils le faisaient deux ans plus tôt, mais suggèrent que dans sa politique universitaire, le gouvernement « devra chercher à développer la recherche dans toutes les universités et dans tous les domaines du savoir » (v. 5, no. 577). Le développement de la recherche et des programmes d'études supérieures ne sera donc pas limité aux trois principales universités québécoises et, à peine créée, l'Université du Québec mettra en place de nombreux centres de recherche. En décembre 1969, le gouvernement annoncera même, au grand étonnement des universités, la création d'un Institut national de la recherche scientifique (INRS) affilié à l'université du Québec, créée un an plus tôt. La dispersion des activités de recherche était plus facile que leur coordination<sup>7</sup>...

Chargé de trop de responsabilités, le Conseil provincial de recherche ne verra jamais le jour et les fonctions de coordination ne seront que très partiellement reprises, et sur une base consultative seulement, par le Conseil des universités qui devait analyser les demandes de création de programmes des universités. Au cours des vingt dernières années cette coordination s'est tout de même accentuée avec la création de nombreux programmes inter-universitaires de deuxième et troisième cycles. Après la disparition du Conseil des universités, aboli par le gouvernement libéral en 1993, c'est la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) qui se verra confier cette tâche. Fondée en 1963, la CREPUQ

est en fait un lobby universitaire qui regroupe les dirigeants des universités québécoises et offre des services facilitant la coopération entre les institutions. Lorsque, au milieu des années 1990, le ministère de l'Éducation voudra forcer les universités à « rationaliser » leur offre de programmes, la CREPUQ créera la Commission universitaire sur les programmes (CUP) de façon à garder le contrôle de cette opération aux mains des universités pour limiter les dégâts qu'une telle « rationalisation » aurait pu créer si elle avait été prise en charge par le ministère de l'Éducation. De façon générale donc, les universités n'ont jamais eu intérêt à voir se créer un organisme décisionnel situé entre elles et le gouvernement.

Du côté gouvernemental, la situation est similaire : il est probable que le ministère de l'Éducation, à peine créé ne voulait pas perdre un pouvoir qu'il entendait bien exercer sur les universités aux mains d'un Office pour le développement de l'enseignement supérieur qui aurait eu « pour fonction d'examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement des universités, les projets d'expansion, les normes de traitement des professeurs, de s'intéresser au développement de la recherche ». Comme le Conseil, l'Office ne sera donc jamais créé<sup>8</sup>. La coordination sera en fait assez minimale.

Pour conserver aux universités et au gouvernement leur autonomie respective, ce dernier créera plutôt des organismes conseils dont il n'est jamais obligé de suivre les conseils... Ces organismes sont généralement composés de professeurs et de représentants des milieux socio-économiques qui préparent des avis après consultation et enquête auprès des intervenants. Ainsi furent créés le Conseil supérieur de l'éducation (en 1964), le Conseil des universités déjà mentionné et le Conseil de la politique scientifique (en 1972 et qui deviendra en 1983 le Conseil de la science et de la technologie<sup>9</sup>), pour ne nommer que ceux qui aborderont des questions liées à l'organisation de la recherche.

En l'absence d'un Conseil provincial de recherche, les bourses pour les étudiants des cycles supérieurs et les subventions de recherche pour les professeurs, relèveront d'abord directement du ministère de l'Éducation qui mettra sur pied, en 1968, des subventions dites de « rattrapage » destinées exclusivement aux universités francophones. En 1970, le ministère créera le programme de formation de chercheurs et action concertée (FCAC) accessible à l'ensemble des universités francophones et anglophones. C'est cet organisme qui octroiera, sur concours, des bourses d'études supérieures plutôt que les universités ne le fassent elles-mêmes comme le proposait le rapport Parent. Le programme suivra toutefois l'avis des commissaires en mettant l'accent sur les équipes de recherche, alors que les programmes fédéraux subventionnaient les chercheurs individuels. Ce programme se développera au cours des années suivantes et quittera le giron du ministère de

l'Éducation pour devenir autonome en 1984 grâce à la loi créant le Fonds FCAR. Les médecins ayant traditionnellement plus de pouvoir que les scientifiques, ils ont réussi à convaincre le gouvernement de créer un Conseil médical de recherche dès 1964, copie québécoise du Conseil médical de recherche du Canada. En 1974, il deviendra le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ). Pour combler l'éventail des domaines de recherche, le gouvernement mettra sur pied le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) en 1979<sup>10</sup>.

#### CONCLUSION: L'IDÉAL RÉGULATEUR DE LA COORDINATION

La coordination de la recherche n'atteindra donc jamais le niveau rêvé par les commissaires, même si, à compter du milieu des années 1980, la création de programmes stratégiques et l'identification de priorités de recherche dans les différents documents de politiques scientifiques québécoises iront dans ce sens<sup>11</sup>.

Si l'on peut à juste titre voir dans le rapport Parent un document fondateur pour la réforme du système d'éducation, on ne peut par contre le considérer comme un texte de référence pour le développement de la recherche universitaire. Dans ce domaine, en effet, les chercheurs eux-mêmes avaient déjà fait circuler des propositions depuis plusieurs années (création d'un Conseil de recherche et d'un Centre de recherche industrielle, par exemple) dont les commissaires n'ont eu qu'à se faire l'écho. Quant aux propositions originales sur l'organisation de la recherche émanant de la Commission, on a vu qu'elle sont restées lettre morte.

En somme, « l'idéal » exprimé dans le rapport Parent d'une coordination optimale de la recherche demeure, quarante ans plus tard, un rêve technocratique difficilement compatible avec la tradition d'autonomie des universités, la liberté des chercheurs et le caractère imprévisible des découvertes et de leurs impacts sociaux et économiques. Confirmation pratique du caractère récurrent des débats sur les universités mentionné en introduction, concluons avec Guy Rocher qui écrivait en décembre 1967<sup>12</sup>:

« Je sais bien que nous rencontrons ici un dilemme bien difficile entre les exigences de la coordination d'une part et, d'autre part, le respect de la diversité, de la liberté favorable à l'innovation et même aussi une saine compétition. Pourtant, il n'y a pas à opter entre planification et liberté; il faut choisir les deux à la fois. Coordination ne veut pas dire uniformisation ou standardisation. [...] Il faut souhaiter qu'on trouve l'équilibre – peut-être impossible mais toujours idéal! – d'une planification qui sache encourager la diversité et d'une coordination qui soit faite de complémentarité ».



## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pierre Lucier, « L'université comme service public », notes pour la conférence publique prononcée dans le cadre du colloque « 40 après le rapport Parent. Réalisations et prospective », UQAM, 31 mars 2003.
2. *L'idée d'université*, Choix de textes et présentation par Claude Corbo, avec la collaboration de Marie Ouellon, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 2002, p. 285.
3. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, vol. 2, paragraphe no. 355. Les paragraphes du rapport (en 5 volumes) étant numérotés, nous noterons seulement le volume et le paragraphe à la suite de la citation; ex. (v. 2, no. 355).
4. Sur les rapports entre enseignement et recherche, voir Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne: l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no. 4, automne 1987, p. 151-163; Camille Limoges, « L'Université à la croisée des chemins: une mission à affirmer, une gestion à réformer », dans *Le lien formation-recherche à l'université: les pratiques aujourd'hui*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, 1996, p. 7-31.
5. Pour plus de détails voir Raymond Duchesne, *La science et le pouvoir au Québec (1920-1965)*, Québec, Éditeur officiel, 1978, p. 79-95 et Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 179-180.
6. *Cri d'alarme... La civilisation scientifique et les Canadiens français*, par un groupe de professeurs de l'Université Laval, Les presses de l'Université Laval, 1965, p. 6.
7. Sur le débat entourant la création de l'INRS, voir Lucia Ferretti, *L'université en réseau. Les 25 ans de l'université du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 1994, p. 48-51.
8. Notons que seulement un an après que la Commission Parent eut terminé son rapport et mis un terme à ses activités, un commissaire, Guy Rocher, admettait que l'idée de créer un Office « beaucoup trop autonome à l'égard du gouvernement » était une erreur et que le gouvernement a eu raison de ne pas donner suite à cette proposition; Guy Rocher, « Pour une politique du financement de l'enseignement supérieur au Québec », dans *Les investissements universitaires. Planification. Coordination*, Montréal, par les diplômés de l'Université de Montréal, Éditions du jour, 1968, p. 139. Ce sont les actes du 4<sup>e</sup> colloque annuel des diplômés de l'Université de Montréal tenus en décembre 1967.
9. *Le Conseil de la science et de la technologie, Trente ans d'histoire*, Sainte-Foy, Conseil de la science et de la technologie, 2002.
10. En 2001, la distribution des champs couverts par le Fonds FCAR et le CQRS sera revue et il feront place au Fonds québécois de recherche sur la nature et la technologie (FQRNT) et au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Le FRSQ voit pour sa part son mandat élargi pour couvrir l'ensemble de la recherche en santé tant à l'université que dans les centres de recherche du réseau de la santé.
11. Pour plus de détails, voir Yves Gingras, Benoît Godin, Michel Trépanier, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, sous la direction de Paul Beaulieu et Denis Bertrand, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 69-99.
12. Guy Rocher, *op. cit.*, p. 151.